



La distribution publique d'électricité et la fourniture aux tarifs réglementés de vente

SYNTHÈSE DU RAPPORT DE CONTRÔLE
2017 - 2018 (SUR LES DONNÉES 2016 ET 2017)

INTRODUCTION

Le SYANE est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de la fourniture aux tarifs réglementés de vente, pour le compte de 230 communes adhérentes et des usagers en Haute-Savoie. Dans ce cadre, le SYANE veille au bon accomplissement des missions de service public des concessionnaires, en assurant un contrôle de la concession et du respect du contrat de concession par les concessionnaires Enedis et EDF. Ce rapport annuel de contrôle en est la synthèse.

En 2016 et 2017, les actions de contrôle de la concession ainsi que les investissements concertés du SYANE et d'Enedis se sont donc poursuivis en cohérence avec les orientations stratégiques du SYANE, réaffirmées fin 2015 : **disposer de réseaux performants, modernisés et aptes à accompagner et faciliter la transition énergétique du territoire.** En particulier, ces réseaux doivent s'adapter aux nouveaux usages et aux moyens décentralisés de production d'énergie. Il s'agit d'une responsabilité partagée avec les concessionnaires gestionnaires des réseaux de distribution qui doit faire l'objet de plans concertés d'investissement, avec une politique cohérente à moyen et long terme.

SOMMAIRE

La concession	4
Les ouvrages	6
• Le réseau HTA	6
• Le réseau BT	8
• Les compteurs	9
La qualité de l'électricité	10
Les investissements du concessionnaire	13
La valeur des ouvrages	14
Le compte d'exploitation	15
Les données usagers	16
Bilan	19

LA CONCESSION EN 2017

Chiffres clés fin 2017

27
Postes sources
sur la concession
dont **35**
alimentant la concession

5 176
Installations de production

4 889 km
de réseau HTA
(moyenne tension)

7 746
postes de transformation
HTA/BT

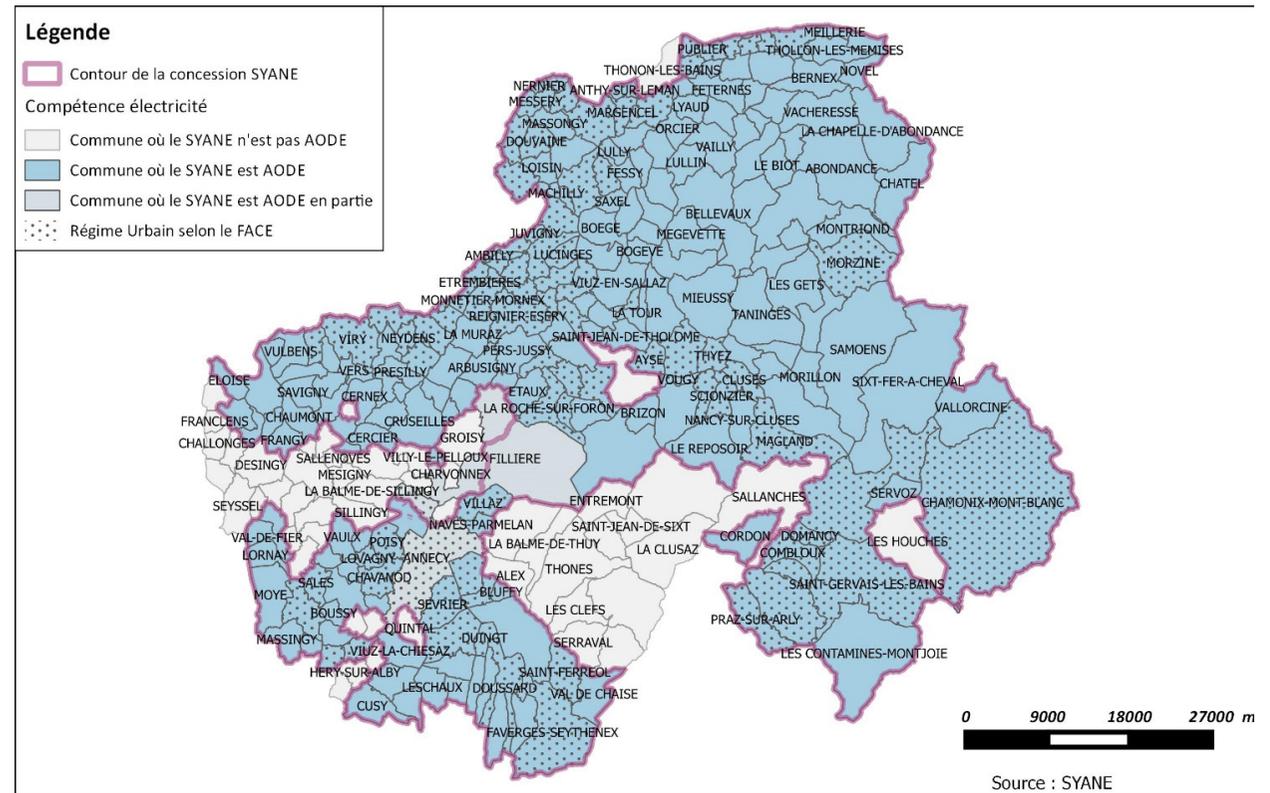
7 863 km
de réseau BT
(basse tension)

4 702 gwh
distribués

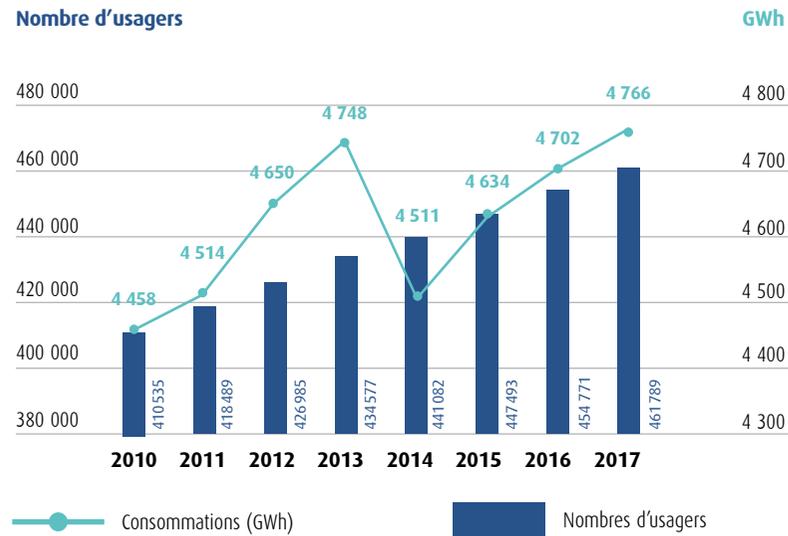
1 055 M€
de valeur brute
des ouvrages

Le SYANE est l'autorité organisatrice et concédante de la distribution publique d'électricité et de la fourniture aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV). Le SYANE a concédé, au travers d'un contrat de concession signé en 2004, pour une durée de 30 ans, la distribution publique d'électricité à Enedis, et la fourniture aux TRV à EDF. Le contrat concerne 230 communes du département.

Les données et indicateurs communiqués dans ce rapport portent sur l'exercice 2016-2017.



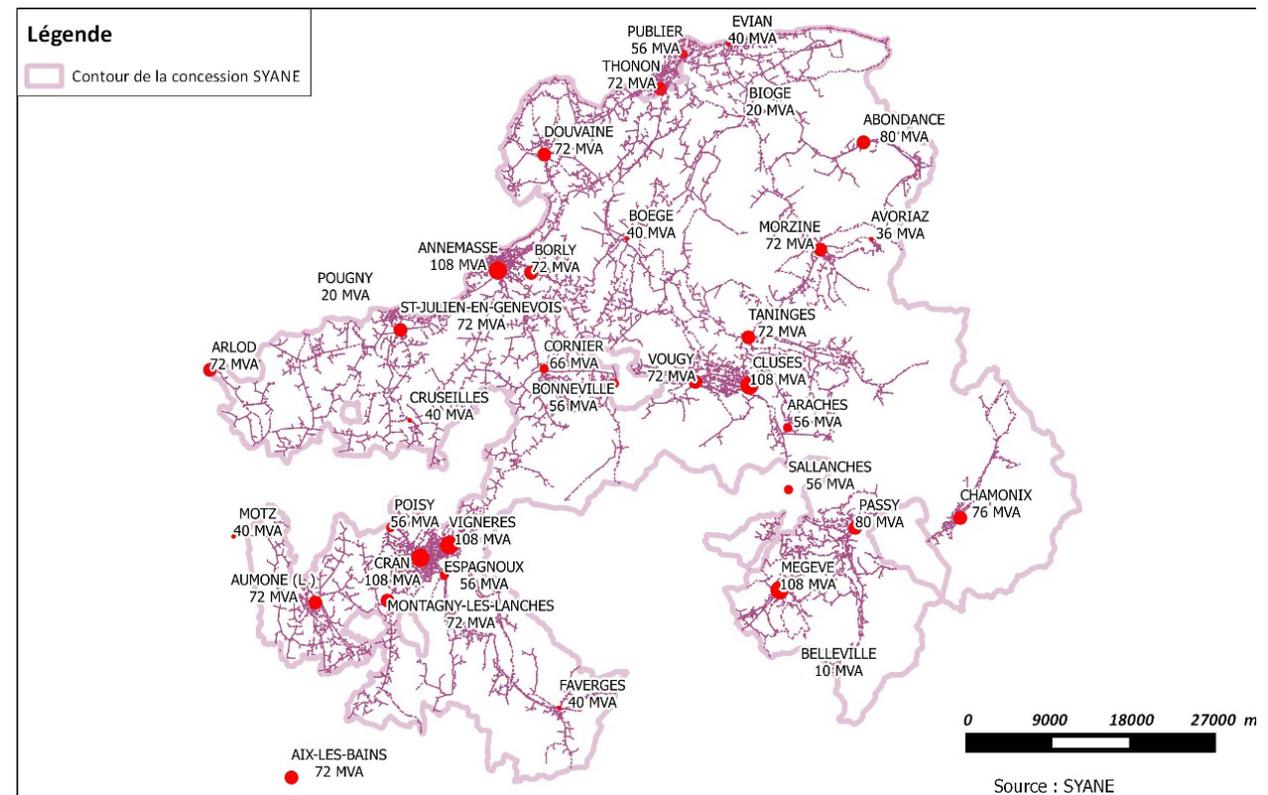
Évolution des consommations et du nombre d'usagers



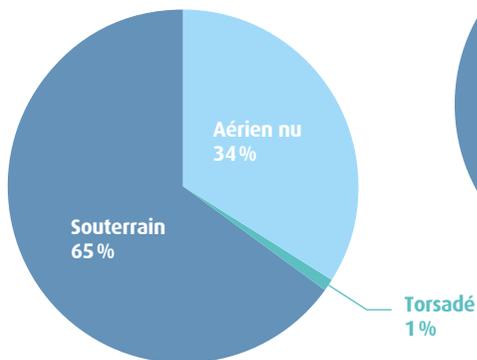
En 2017, le réseau de distribution publique d'électricité est d'une longueur de 12 752 km, dont 4 890 km de réseau HTA et 7 862 km de réseau BT.

L'alimentation en amont de la concession

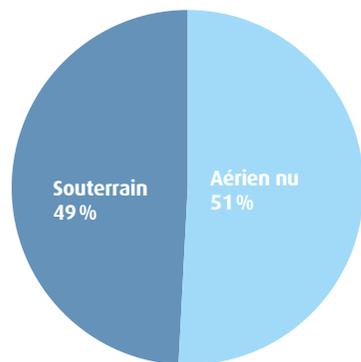
35 postes sources alimentent la concession, 27 sont situés sur le territoire de la concession, et totalisent une puissance de 2 028 MW.



Répartition 2017 du linéaire de réseau HTA (par type de réseau)



Répartition nationale 2017



Le réseau HTA : 4 734 km

Le réseau HTA présente un taux d'enfouissement élevé établi à 65 % à fin 2017. En hausse régulière d'environ 1 point par an depuis plus de 10 ans, ce taux est cohérent avec la densité d'usagers de la concession (92 usagers par kilomètre de réseau). En 2017, 98 % des réseaux HTA neufs mis en service sont souterrains.

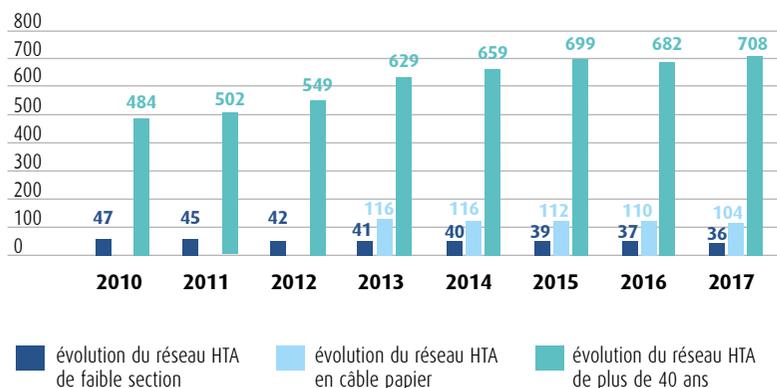
Fin 2017, les réseaux souterrains HTA comptent près de 106 km de réseau souterrain à isolation papier (CPI) soit 2,2 % du linéaire HTA. Depuis 2011, le rythme moyen de résorption est de -4,5 km/an. À ce rythme moyen cette technologie vétuste sera entièrement renouvelée sous 24 ans. Ces câbles ont été posés avant 1980, principalement en secteurs urbains et présentent un taux d'incident très supérieur à la moyenne. Ils produisent 13 à 19 fois plus d'incidents que les câbles synthétiques.

En 2017, 6 km de CPI ont ainsi été résorbés.

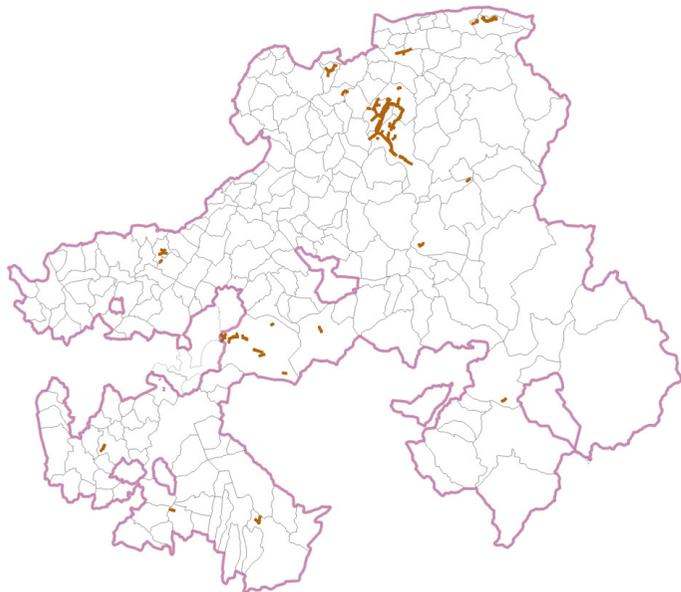
Le réseau HTA de la concession est à 34 % constitué de fils aériens nus, dont 36 km sont de faible section. Ces réseaux sont particulièrement sensibles aux aléas climatiques, avec des risques accrus de rupture.

Le réseau total HTA poursuit son vieillissement. À fin 2017, le réseau est âgé de 25,9 ans. Le réseau HTA aérien est quant à lui âgé de 36,9 ans.

Point de vigilance du réseau HTA



Maillage réseau HTA aérien traité en PDV sur la concession



Opérations Prolongation de la Durée de Vie (PDV)

Pour faire face aux vieillissements des réseaux HTA, la politique industrielle du concessionnaire est d'opérer un renouvellement partiel des ouvrages HTA aériens via des opérations de maintenance lourde dénommées Prolongation de la Durée de Vie (PDV).

Ces opérations qui ont débuté nationalement en 2012 ont pour objet le renouvellement des accessoires les plus défaillants (attaches, isolateurs, armements, ponts, bretelles, éclateurs, parafoudres, supports, etc.) et ce suite à un diagnostic précis réalisé sur le terrain.

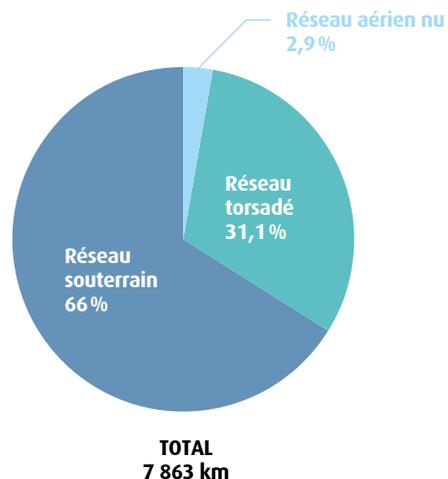
Par définition, ces travaux doivent coûter plus de 5 €/m (pour ne pas être qualifiés en maintenance) et moins de 70 % du coût du renouvellement complet du tronçon HTA considéré.

Selon les dépenses du concessionnaire, 42 opérations de PDV ont été menées sur la concession entre 2013 et 2017, pour 40 km de réseau HTA. Cela concerne 24 communes pour un investissement total de 2,164 M€.

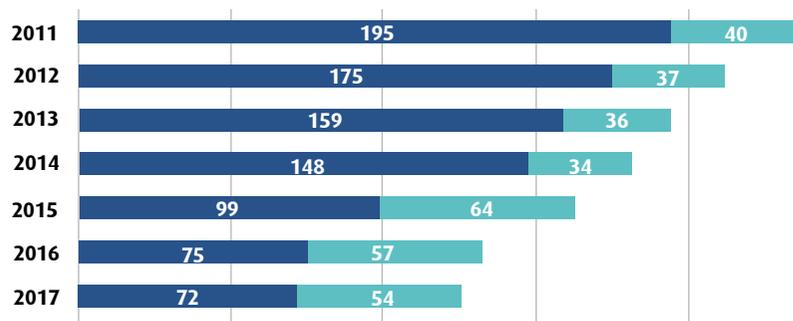
Si ces opérations permettent le renouvellement d'une partie du réseau HTA, elles ne concernent toutefois que le remplacement d'accessoires défaillants et pas le remplacement de la totalité de la ligne. En conséquence, le suivi dans le temps de la fiabilité de l'ensemble de l'ouvrage semble nécessaire.

Le SYANE a sollicité de la part d'Enedis une analyse sous forme de retour d'expérience de l'efficacité de ce programme « PDV », et de sa pertinence au regard d'autres types d'investissements.

Répartition 2017 du réseau basse tension (par type de réseau)



Évolution du réseau BT aérien de faible section (km)



Le réseau BT

Fin 2017, le réseau BT présente un taux d'enfouissement élevé de 66 %. Compte tenu de la densité d'utilisateurs, le taux d'enfouissement BT est important.

Le réseau aérien est composé de réseau torsadé pour l'essentiel (31 % du linéaire total, 2 446 km) et de réseau aérien nu (2,9 % du linéaire total, 230 km).

Parmi ces lignes, le réseau de faible section qui représente 1,4 % des réseaux BT sur la concession (soit 110 km), présente une plus grande vulnérabilité aux aléas climatiques.

Résorption du réseau aérien nu de faible section

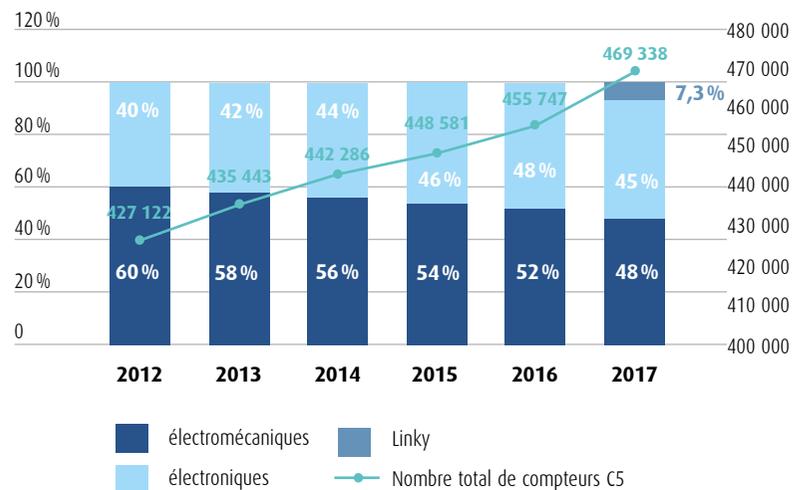
À fin 2017, le rythme moyen de résorption des 5 dernières années est de 18 km/an. À ce rythme, ces réseaux vulnérables seront éradiqués en 6 ans soit en 2023.

Le SYANE porte une attention particulière aux réseaux BT aériens nus de faibles sections, notamment dans le cadre d'opérations de sécurisation, au sein d'un programme d'investissement ciblé volontariste, engagé en 2010 et financé par le Syndicat.

Âge des réseaux

L'âge des réseaux BT n'est pas daté avec fiabilité dans l'inventaire technique d'Enedis, pour une proportion de linéaire égale à 13 % des réseaux. Cette incertitude est pénalisante pour identifier les besoins en investissements sur le réseau BT.

Compteurs électriques



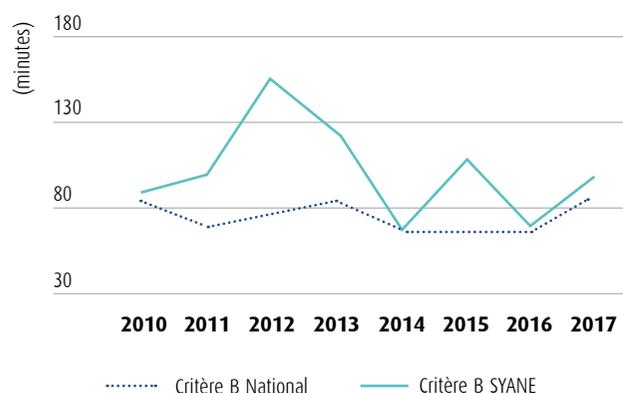
Les compteurs électriques

Fin 2017, le réseau BT compte près de 470 000 compteurs correspondant aux clients particuliers et petits professionnels.

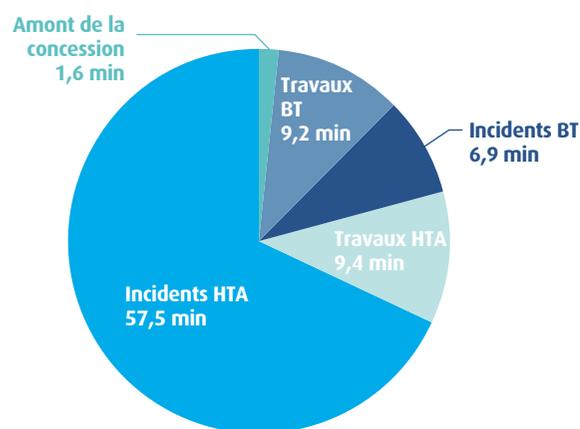
Le déploiement de Linky a débuté en 2016 avec un objectif de déploiement total en 2021, portant le taux de compteurs déployés en technologie Linky à 7,3 % fin 2017.

À ce jour, les compteurs sont des biens non localisés par Enedis et le déploiement de Linky va permettre une localisation qui facilite le suivi technique et comptable de ces ouvrages.

Critère B Hors Incidents Exceptionnels (HIX)



Décomposition du Critère B HIX 2017



LA CONTINUITÉ D'ALIMENTATION

Le critère B

La continuité d'alimentation est mesurée principalement par le temps de coupure moyen par usager BT (critère B) et les nombres moyens de coupures longues, brèves et très brèves subies par les usagers.

Le critère B permet de mettre en évidence la sensibilité des réseaux aux agressions extérieures ainsi que la réactivité déployée par le concessionnaire pour réalimenter les usagers coupés. Il constitue un indicateur de comparaison avec le niveau national ou d'autres territoires comparables.

Le critère B présenté ici est dit hors incidents exceptionnels (HIX), les événements de grande ampleur ne sont donc pas comptabilisés. En 2017, il y a eu l'équivalent de 13 minutes de critère B classées en événements exceptionnels dont la majorité lors de la tempête « Zeus » des 6 et 7 mars.

En 2017, le **critère B HIX** de la concession est de 85 minutes, niveau supérieur à celui de 2016. Il se situe au-dessus de la valeur nationale (65 min, hors incidents exceptionnels et hors RTE). Cette augmentation est expliquée par des conditions climatiques très défavorables (vent, neige, orages) constatées à l'échelle nationale. La tempête « Zeus » qui a traversé le pays le 6 mars 2017 et a engendré de nombreuses coupures en Haute-Savoie, a été classée « événement exceptionnel » et n'est donc pas décomptée dans le critère B HIX. Elle représente 14 minutes de temps de coupure moyen sur la concession.

La part des incidents HTA dans le critère B est majoritaire avec 68 %, soit 58 minutes de coupure en moyenne. Parmi ces 58 minutes, plus de la moitié est liée à des incidents sur le réseau aérien. Il s'agit donc de l'enjeu principal de la concession en termes de temps de coupure.

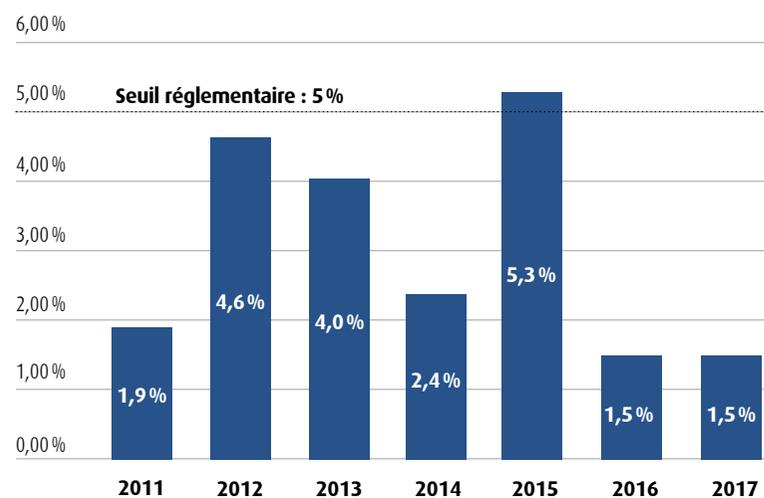
Enedis refuse en 2017 de communiquer le critère B par commune et par poste HTA/BT, mais les discussions autour d'un nouveau contrat de concession permettent de partager ces données en 2018, afin de construire un diagnostic des réseaux et identifier les zones prioritaires en matière d'investissements.

La continuité d'alimentation s'améliore en moyenne sur les cinq dernières années mais reste au-dessus de la moyenne nationale. Le SYANE demande au concessionnaire les actions mises en place pour améliorer la qualité de l'électricité.

Résultats du décret qualité

	2016	2017	
Variation de tension seuil maximal 3 % de la totalité des usagers	0,22 % qualité conforme	0,19 % qualité conforme	des usagers ont subi une variation de + ou - 10 %
Coupures : seuil maximal 5 % de la totalité des usagers	1,5 % continuité conforme	1,5 % continuité conforme	des usagers ont subi + 35 coupures brèves Ou 6 coupures longues

Taux d'usagers de la concession mal alimentés (continuité d'alimentation hors seuils)



LA CONTINUITÉ D'ALIMENTATION

Le décret qualité

Chaque année le concessionnaire est dans l'obligation de transmettre au SYANE les résultats de la qualité au titre du décret qualité (décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 modifié et arrêté) qui fixe les exigences départementales sur la tenue de tension et la continuité de fourniture.

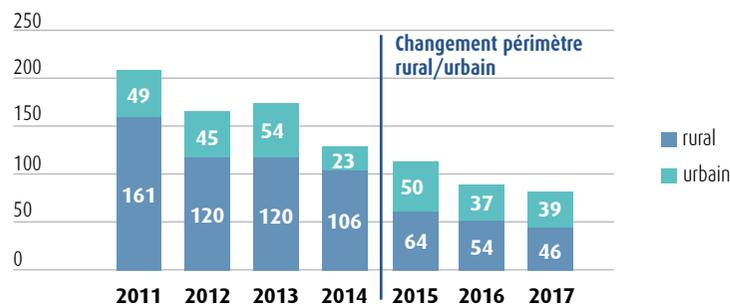
Le niveau de qualité d'un réseau est respecté si, au niveau départemental, la part des usagers gérés par le concessionnaire et situés au-delà des seuils est inférieure à 5 %, ou si la part d'usagers du département, au-delà des seuils, tous gestionnaires confondus, est inférieure à 5 %.

Après l'année 2015 qui a connu un taux d'usagers mal alimentés au-delà des seuils à cause des aléas climatiques, les résultats des années 2016 et 2017 ont été les meilleurs des 7 dernières années.

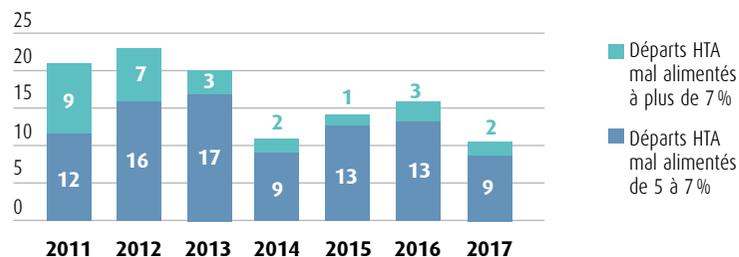
En 2017, 67 623 usagers HTA ou BT (soit 1,5 %) ont subi des coupures dépassant les seuils réglementaires (plus de 6 coupures longues, plus de 13 heures de coupures cumulées ou plus de 35 coupures brèves).

Avec près de 7,3 incidents pour 100 km de réseau HTA, la concession présente un taux d'incidents très élevé.

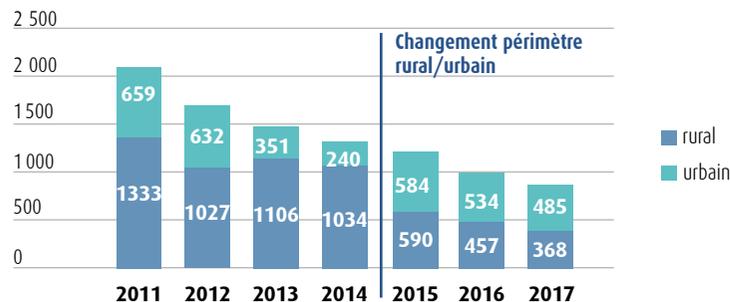
Évolution du nombre de départs mal alimentés



Évolution du nombre et du taux de départs HTA avec une chute de tension supérieure à 5 %



Évolution du nombre d'usagers mal alimentés



La tenue de tension

Entre 2016 et 2017, les indicateurs relatifs à la tenue de tension s'améliorent avec une baisse du nombre de départs et du nombre d'usagers mal alimentés, dans la continuité de la tendance des années précédentes.

Départs mal alimentés : 85

En 2017, les départs HTA en contrainte > 5 % sont à la baisse.

On relève cependant 3 départs concernés par une contrainte supérieure à 8 % alors qu'aucun départ n'atteignait ces niveaux depuis 2014 :

- Départ TANINGES du PS SAMOENS (9,5 %)
- Départ TETERO du PS PASSY (9,2 %)
- Départ BRASSE du PS BOEGE (8,6 %)

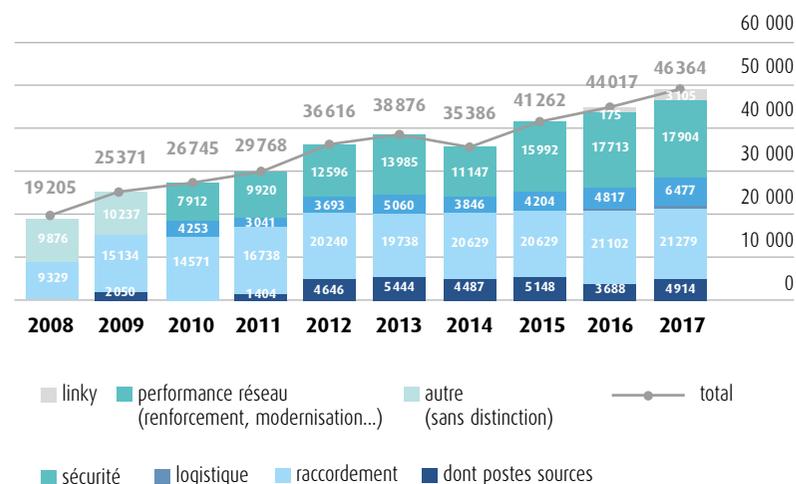
Clients mal alimentés : 853

Le taux de clients considérés comme mal alimentés (UMA) au titre de la tenue de tension s'établit à 0,2 %, en baisse depuis 2011. Le seuil fixé par le décret qualité est établi à 3 %, le tenue de tension est donc bonne en moyenne sur la concession.

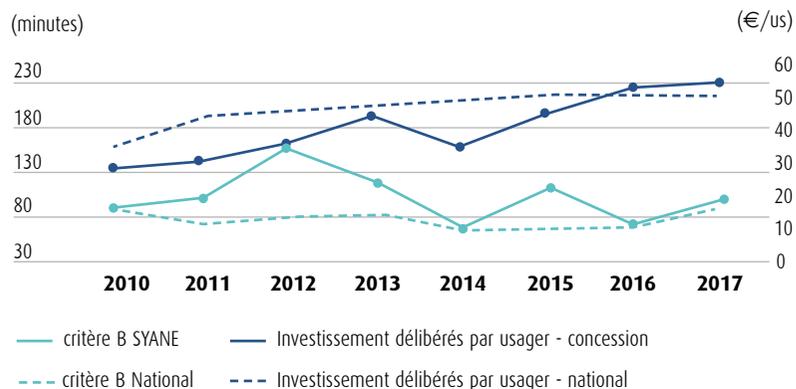
La tenue de tension est plutôt bonne en moyenne sur la concession au regard du taux d'usagers mal alimentés. Néanmoins, ces résultats sont issus d'une modélisation théorique du réseau qui peut différer de la réalité du terrain et qui ne tient pas compte de tous les paramètres. Le SYANE souhaite que le nombre de départ HTA en contrainte supérieure à 7 % reste contenu et porte un point d'attention particulier à cette évolution.

LES INVESTISSEMENTS DU CONCESSIONNAIRE SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Évolution de l'investissement (en k€)



Croisement du critère B et des investissements délibérés du concessionnaire



Le SYANE et Enedis investissent conjointement pour le développement, le renforcement et la modernisation des réseaux électriques, conformément à une règle de répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux, fixée par le contrat de concession signé en 2004. Enedis intervient principalement sur le réseau HTA, et réalise les renforcements et raccordements BT en zone urbaine. Le SYANE intervient principalement sur le réseau BT en zone rurale (renforcements, enfouissements, certaines extensions), et sur les enfouissements en zone urbaine.

En vue d'améliorer la qualité de la desserte électrique sur le territoire, le concessionnaire a investi 17,9 M€ en 2017, auxquels s'ajoutent 21,3 M€ imposés par les opérations de raccordement. Sur les 5 dernières années, les raccordements représentent en moyenne 50 % des dépenses totales d'investissements.

En outre, les investissements délibérés continuent d'augmenter en 2017 : + 1 % par rapport à 2016, et + 28 % en 5 ans.

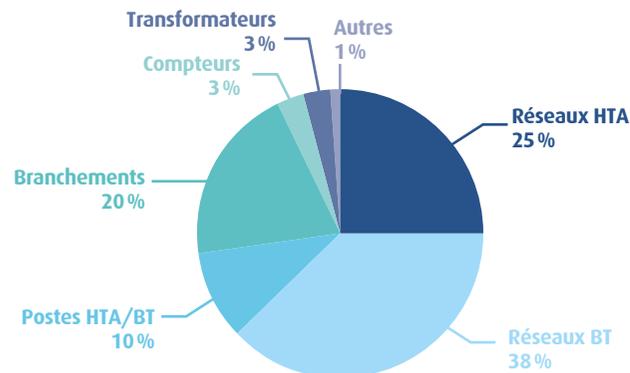
Pour rappel, la baisse visible en 2014 avait été expliquée par le concessionnaire par 2 aspects :

- la priorisation aux attentes sur les investissements imposés,
- des difficultés relatives aux ressources humaines locales.

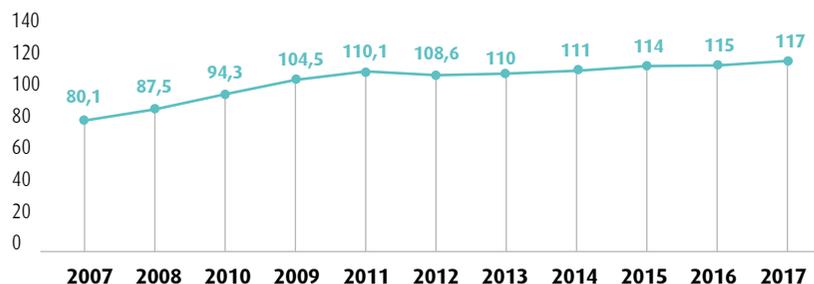
Le niveau d'investissements délibérés du concessionnaire sur la concession a progressé régulièrement depuis 2008 jusqu'en 2017 de 28 à 54 €/usager. En 2017, il a été pour la première fois supérieur à la moyenne nationale. La continuité de fourniture dégradée sur la concession justifie des niveaux d'allocations des budgets supérieurs à la moyenne nationale.

Le SYANE note l'augmentation des investissements délibérés et demande à Enedis de poursuivre cette dynamique, pour améliorer sur le long terme la qualité des réseaux électriques face à la dégradation des indicateurs qualité et maintenir le potentiel productible des ouvrages.

Répartition de la valeur brute par type d'ouvrage en 2017



Montant des provisions pour renouvellement



Compte droit du concédant au 31/12/17 (en M€)

Valeur nette des ouvrages	585,6
Amortissement des ouvrages financés par le SYANE	160,0
Valeur nette des ouvrages financés par le concessionnaire	-320,6
Droit du concédant	425,1

Valeur des ouvrages de la concession

Le patrimoine concédé était valorisé à 1 055 M€ à fin 2017, en augmentation de 30 M€ sur un an.

Le taux d'amortissement des ouvrages se situe à 44,5 % en 2017. Ces taux sont les plus élevés pour les postes HTA/BT et les compteurs.

Les ouvrages non localisés (branchements et compteurs) représentent près de 23 % du patrimoine, soulignant tout l'enjeu d'une plus juste localisation comptable de ces ouvrages, notamment en ce qui concerne les branchements dont la localisation n'est pas prévue à moyen terme.

Provisions pour renouvellement

Le stock de provisions pour renouvellement poursuit une légère hausse de + 2 M€. Le SYANE n'est pas en accord avec Enedis sur le montant du stock de provisions qui devrait être constitué. Le sujet n'est pas nouveau en 2017 mais au cours des années précédentes, le SYANE a constaté qu'Enedis avait, de manière infondée, procédé à des reprises de provisions. Le SYANE rappelle qu'elles sont constituées pour des ouvrages propriétés de l'AODE. Ces désaccords s'étendent également aux amortissements de financement du concédant.

Les droits du concédant

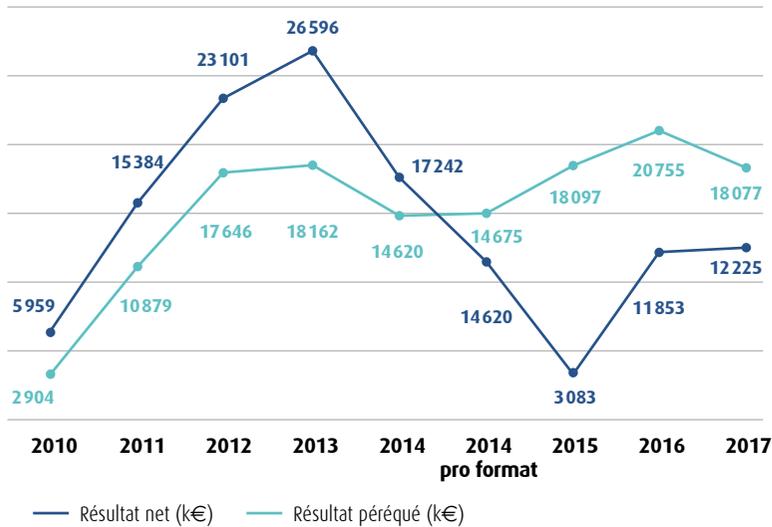
Les droits du concédant représentent la contrepartie de la valeur des biens mis gratuitement dans la concession par le SYANE, et matérialise l'obligation de retour des ouvrages au concédant.

En 2015, les droits du concédant continuent d'augmenter, pour établir le solde de ce compte à 411 M€ avec un rythme de + 17 M€/an depuis 2011.

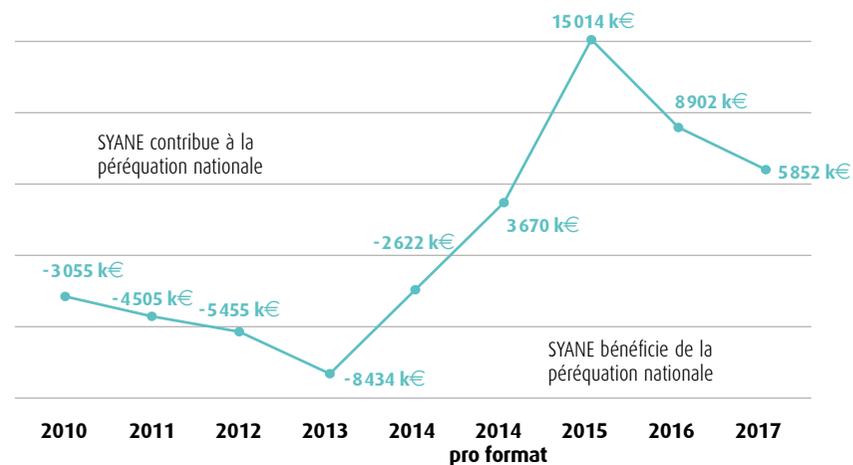
Le SYANE demande au concessionnaire Enedis la fourniture d'un inventaire des ouvrages avec ses origines de financements détaillées.

LE COMPTE D'EXPLOITATION

Évolution des résultats d'exploitation sur la concession



Évolution de la contribution à l'équilibre sur le SYANE



Sur les 3 derniers exercices, le compte d'exploitation publié par Enedis présente des résultats avec une contribution à l'équilibre négative (-5 850 k€ en 2017).

Un changement de méthode de calcul a été opéré par le concessionnaire en 2015 avec le ventilation de certaines dépenses à la maille régionale (précédemment interrégionale) selon des clés de répartition par concession.

Le SYANE a identifié un certain nombre d'explications :

Ces modifications des modalités de calcul de certains postes de charges et de produits ont dégradé le résultat d'exploitation constaté pour la concession. Ce dernier est toujours positif mais il a fortement baissé depuis 2013 avec -14 M€ soit -54%. Ainsi le taux de marge reste inférieur au taux de marge national (6,2% contre 9,2%) depuis 2015.

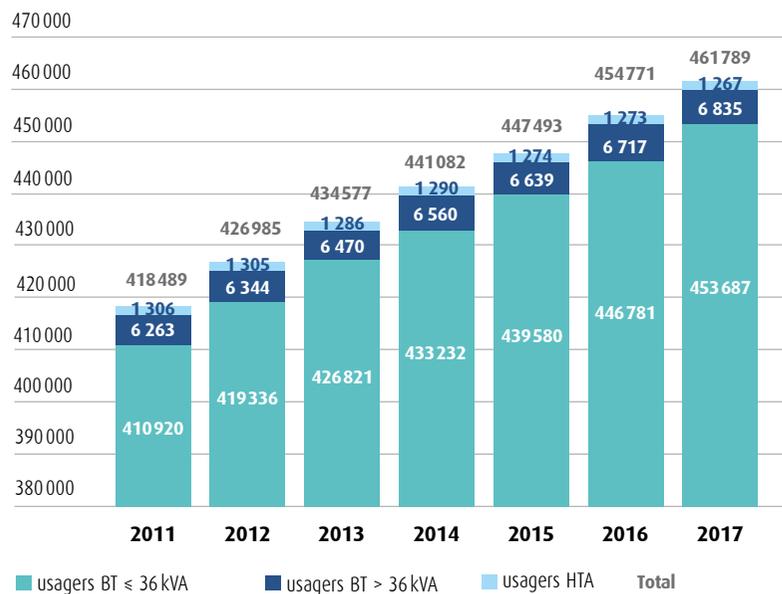
Un niveau de détail supplémentaire est fourni dans les autres consommations externes (20% des charges totales), distinguant : matériel ; travaux ; informatique et télécommunications ; tertiaire et prestations ; bâtiments ; autres achats.

Ces distinctions apportent des précisions sur les charges de maintenance et sur les productions immobilisées apparaissant dans ces rubriques et neutralisées par les produits « production stockée et immobilisée ».

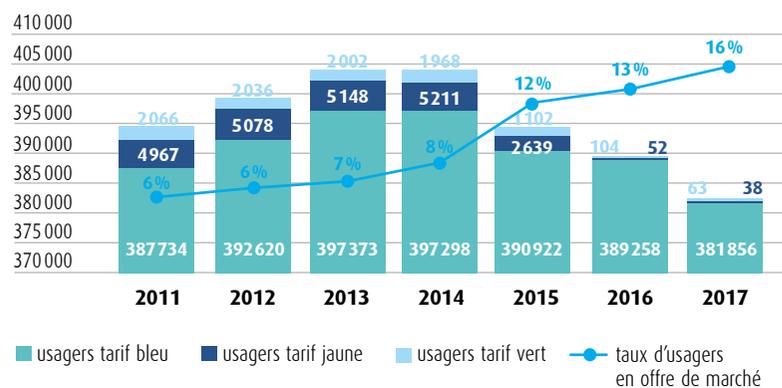
Le SYANE considère que cette présentation ne constitue pas un réel compte d'exploitation, et a identifié des pistes d'amélioration qui permettraient de rendre plus lisible la lecture de son compte d'exploitation :

- Localiser les charges d'accès amont et de pertes,
- Localiser la part des reprises sur amortissements et provisions provenant des biens de Distribution Publique.

Évolution du nombre d'usagers BT et HTA sur la concession



Usagers aux TRV sur la concession



Les usagers de la concession

Le nombre d'usagers consommateurs d'électricité continue d'augmenter. Fin 2017, il est de 461 789 usagers (+ 6 % depuis 2013). Seul le nombre de consommateurs HTA a diminué (- 1 % depuis 2013).

La consommation totale des usagers de la concession est quand à elle stable (+0,4% depuis 2013), l'écart de tendance entre l'augmentation des usagers et la stabilisation des consommations est lié en partie à des températures plus clémentes mais également aux efforts de réduction des consommations (performance thermique des bâtiments, changement de mode de chauffage, changement des habitudes ...).

Depuis 2007, les marchés de vente d'électricité sont entièrement libéralisés. Tout consommateur peut choisir son fournisseur.

Aujourd'hui, deux type de tarifs coexistent :

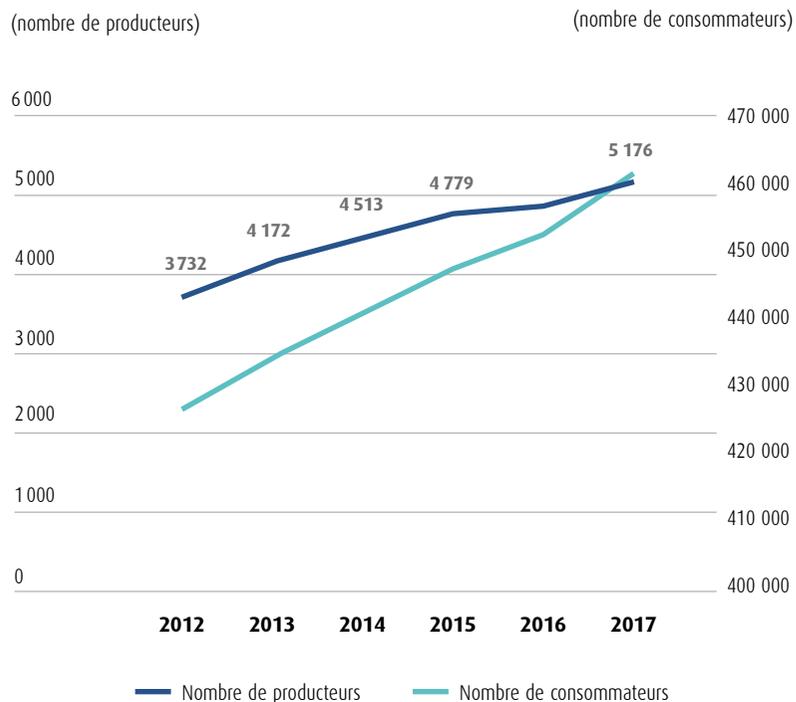
- Les tarifs réglementés de vente fixés par le gouvernement, que seul les fournisseurs historiques (EDF, ELD) sont habilités à appliquer.
- Les offres de marché que peuvent proposer l'ensemble des fournisseurs.

Au 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés de vente > 36 kVA (tarifs jaunes et verts) ont été supprimés.

En 2017, la concession pour la fourniture aux TRV compte 381 957 usagers (- 6 % par rapport à 2013). Ainsi 15,8 % des usagers sont passés en offre de marché à fin 2017, la hausse de cet indicateur étant en accélération en 2017. La moyenne française est de 18 %.

Ces évolutions s'expliquent notamment par la fin des tarifs réglementés de Puissance Souscrite (PS) supérieure à 36 kVA au 1^{er} janvier 2016 mais également aux efforts de communication autour des offres de marché pour les particuliers.

Évolution du nombre de producteurs et de consommateurs



Les producteurs : 5 176 (données issues du CRAC)

Les producteurs représentent 5 176 installations, en augmentation de +5,2 % en 2017 par rapport à l'exercice précédent et +24 % depuis 2013, 99,3 % de producteurs sont de type photovoltaïque.

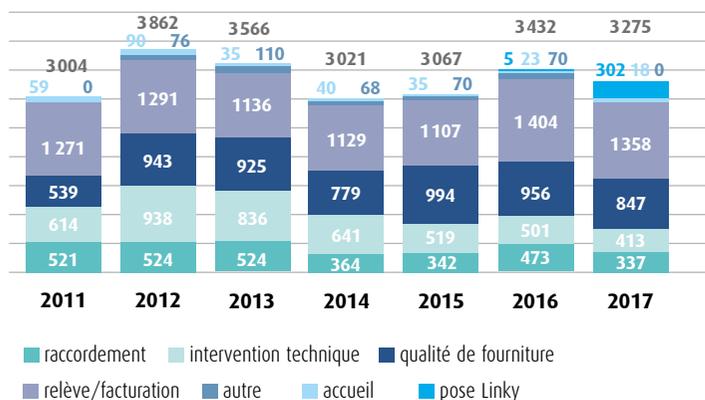
Leur puissance totale s'établit à 81,7 MVA en 2017 avec une proportion de 27 % de la puissance installée concernant les installations photovoltaïques et de 25 % pour les 25 installations hydrauliques.

Concernant les délais d'envoi des devis de raccordement, ils sont conformes aux exigences réglementaires mais une dégradation est cependant observée entre 2016 et 2017 avec un passage de 18 à 32 jours ouvrés en moyenne pour obtenir un devis (production < 36 kVA).

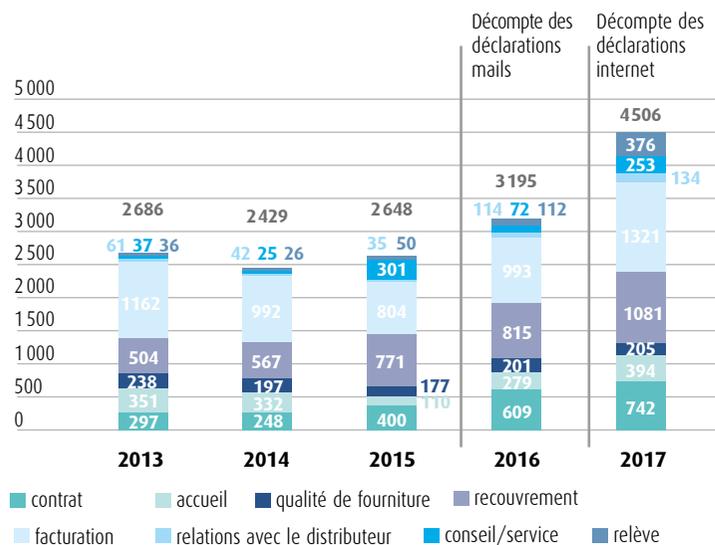
Aucune installation éolienne n'est présente sur le territoire du SYANE.

Malgré des améliorations de rendu concernant le nombre de producteurs raccordés au réseau par commune, le SYANE reste en attente d'éléments plus précis en termes de localisation et de rattachement sur le réseau ainsi que les dossiers instruits sur un même départ. Les producteurs ont un impact direct sur le développement des réseaux.

Évolution de la répartition des réclamations (écrites et orales) par item



Évolution de la répartition des réclamations par item



LA QUALITÉ DE SERVICE

Les réclamations des usagers au distributeur

Le nombre de réclamations des usagers faites au distributeur Enedis est en légère baisse en 2017 (-4,8% par rapport à 2016) malgré l'apparition de réclamations en lien avec la pose des compteurs Linky.

La concession présente un taux de réclamation relativement faible compte tenu du nombre d'usagers sur la concession, à savoir, 71 réclamations pour 10 000 usagers.

Les causes principales de réclamation sont :

- La relève pour 41 % ;
- La qualité de fourniture pour 26 %.

Enedis comptabilise les réclamations écrites et orales de tous les usagers.

Les réponses aux réclamations sont visées **sous 15 jours maximum** depuis 2014 et le concessionnaire répond dans ce délai pour 94% en 2017. Il est à noter que dans cet indicateur, une réclamation suite à un problème de qualité d'alimentation est considérée comme ayant été répondue dès l'émission d'une lettre d'attente.

Les réclamations des usagers au fournisseur

Le volume de réclamations traitées par EDF, communiqué à la maille de la concession, est en hausse sur les trois dernières années considérées (+41% de 2015 à 2017). Cette hausse s'explique principalement par la comptabilisation des réclamations formulées par mail (en 2016) et par internet (en 2017) qui représentent plus de 50% des réclamations en 2017. Ces ajouts constituent des améliorations dans le suivi des réclamations.

Le SYANE note plusieurs points d'améliorations dans les données fournies par EDF :

- L'absence de comptabilisation des réclamations orales, qui sont pourtant tracées par le distributeur Enedis et qui constituent une proportion importante des réclamations.
- Seules les réclamations des clients bleu résidentiels sont comptabilisées, ainsi celles des bleus pros, jaunes et verts sont ignorées dans les résultats

Le taux des réclamations traitées sous 30 jours présente un bon niveau, car égal à 95%, et stable sur les trois dernières années considérées.

BILAN

Pour le SYANE, l'enjeu de ce contrôle est de garantir les missions de service public apportées par les concessionnaires Enedis et EDF aux usagers de la concession départementale notamment en terme de qualité des réseaux, des services et de l'électricité.

Des audits ont été effectués en septembre 2017 et septembre 2018. Au regard des principaux indicateurs de suivi : techniques, financiers et de qualité de service, la concession a été globalement bien menée.

Les principaux indicateurs de suivi patrimonial évoluent de manière cohérente par rapport aux années précédentes.

Le contrôle 2018 (exercice 2017) a permis de relever les améliorations significatives de la part du concessionnaire :

- Taux d'enfouissement HTA et BT importants
- Taux de faible section HTA et BT résiduels
- Rythme de résorption du CPI HTA et des fils nus BT plutôt bon quoique difficilement lisible (inventaire, différence de MOA)
- Résultats du décret qualité conformes
- Bons résultats sur l'activité clientèle

Pour répondre à la problématique de la dégradation de la qualité de fourniture et notamment du critère B, largement supérieur à la moyenne nationale, le SYANE note la hausse des investissements délibérés ainsi que la poursuite des efforts sur l'élagage. Ces éléments contribueront à une meilleure qualité d'alimentation électrique et une moindre vulnérabilité aux intempéries.

Toutefois, le SYANE formule un certain nombre d'éléments qui restent à améliorer et/ou pour lesquels il est demandé plus de transparence de la part du concessionnaire :

- Améliorer la robustesse des réseaux HTA
 - HTA aériens en lien avec les aléas climatiques
 - HTA souterrain en lien avec la technologie CPI ;
- Surveiller le vieillissement des ouvrages qui se poursuit (quantités renouvelées inférieures aux quantités mises en services il y a 40 ans) ;
- Poursuivre les efforts de correction d'inventaires techniques, notamment sur le câble à papier imprégné (CPI) en HTA ;

- Améliorer la détermination des charges pour pérenniser la lecture économique du compte d'exploitation ;
- La concession bénéficie de la péréquation depuis 2015 mais les éléments transmis manquent de lisibilité pour comprendre cet indicateur ;
- Corriger les processus internes du concessionnaire pour éviter les erreurs de répartition de maîtrise d'ouvrage ;
- Fournir la localisation des producteurs et de la file d'attente par départ ;
- Fournir un suivi technique et comptable des opérations de Prolongation de Durée de Vie (PDV) ;
- Respecter la convention « appui commun » pour le déploiement de la fibre optique.

Au-delà des éléments précités, et dans la perspective des futurs exercices de contrôle, le SYANE souhaite engager un certain nombre d'axes de réflexions concernant :

- Le suivi du déploiement Linky ;
- Fournir un état exhaustif des contraintes réseaux (puissance, tension, intensité) ;
- Les actions engagées pour l'amélioration de la qualité des réseaux (données producteurs, états électriques, charges des transformateurs) avec plus de transparence.

Depuis fin 2018, le SYANE et Enedis travaillent conjointement à l'élaboration d'un futur contrat de concession. Ce futur contrat sera notamment accompagné d'un schéma directeur des investissements qui déterminera les indicateurs cibles et devra cibler les zones et actions prioritaires sur le territoire en vue de l'amélioration de l'électricité pour les usagers de la concession.



2107 route d'Annecy | 74330 Poisy | France
Tél. 04 50 33 50 60 | Fax : 04 50 52 85 21 | info@syane.fr
www.syane.fr